

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

**Séance ordinaire du 6 février 2012**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 6 février 2012 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Sont absents :	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

**0-1 Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

**0-2 Adoption de l'ordre du jour**

M.B. 2012-02-06-016

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2011

B- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011

C- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2011 (#1)

D- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2011 (#2)

E- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2012

0-4 Période de questions

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de janvier 2012

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Projet de voirie – Planification pour l’année 2012
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de janvier 2012
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 janvier 2012
- 100-7 Unité d’évaluation en ligne – Offre de PG Solutions
- 100-8 Rémunération des employés municipaux
- 100-9 Adoption des dépenses incompressibles pour l’année 2012
- 100-10 Signataires des documents municipaux et effets bancaires

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d’activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser
  - A- Règlement concernant la création du service de sécurité incendie
  - B- Règlement pour l’implantation et l’installation des plaques d’identification de numéros civiques
  - C- Identification numérique des casernes incendie et des véhicules d’urgence
  - D- Formation pour la recherche des points d’origine, des causes probables et des circonstances d’un incendie
- 200-3 Incendie 23-08-2010 – Entraide de la municipalité de Messines - Facture
- 200-4 Incendie 20-12-2011 dans la Municipalité de Messines – Erreur du Groupe CLR
- 200-5 Acquisition de vêtements – Pantalons, chemises et écussons
- 200-6 Formation – Premiers soins avec RCR et planche dorsale
- 200-7 Formation – Certification des résidences pour personnes âgées

<b>300</b>	<b>TRANSPORT</b>
------------	------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics - Travaux exécutés en janvier 2012
- 300-2 Rapport du directeur des travaux publics - Travaux prévus en février 2012
- 300-3 Subvention accordée pour l’amélioration du réseau routier – 45000\$ - Demande de versement

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

- 400-1 Usine d’épuration et réseau d’égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d’aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

- 500-1 Croix-Rouge canadienne – Contribution annuelle

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

600-1CCU

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de janvier 2012

600-3 Adoption du premier projet de règlement numéro 254, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 85 afin d'ajouter l'usage a6 « Érablière » aux usages permis dans la zone V-103

600-4 Aménagements floraux 2012 – Paniers suspendus

600-5 Congrès 2012 de la COMBEQ – 25 avril au 28 avril 2012 – Mont-Tremblant

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

900-1 Centraide Gatineau-Labelle Hautes-Laurentides – Déjeuner du maire

900-2 Placement carrière été 2012 (projet étudiant) – Demande de subvention

900-3 Décès de madame Ida Gagnon Pelletier

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

**Adoptée à l'unanimité**

**0-2 Adoption des procès-verbaux**

**A - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2011**

M.B. 2012-02-06-017

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2011, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

**B- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011**

**C- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2011 (#1)**

**D- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2011 (#2)**

**E- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2012**

**0-4 Période de questions**

Quelques questions sont posées concernant le sujet suivant :

- Demandes du club de l'âge d'or de Bouchette

**0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de janvier 2012**

Le maire Réjean Major, résume verbalement les activités auxquelles il a participé durant le mois de janvier 2012.

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

**100-1 Suivi des procès-verbaux**

**100-2 Rapport de délégation de pouvoirs**

M.B. 2012-02-06-018

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 janvier 2012, pour un montant total de 3355.93\$.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-3 Projet de voirie – Planification 2012**

Sujet reporté.

**100-4 Approbation de la liste des virements de crédits**

**100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de janvier 2012**

M.B. 2012-02-06-019

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de janvier 2012 pour un montant total de 103439.00\$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 100-6 **Approbation de la liste des comptes à payer au 31 janvier 2012**

M.B. 2012-02-06-020

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 janvier 2012 pour un montant de 11814.83\$ et d'autoriser les paiements sauf pour le fournisseur « Soudure mobile Sylvain Lefebvre », pour qui une retenue au montant de 1000\$ est appliquée jusqu'à l'installation du garde-corps sur la rue du Pont.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 100-7 **Unité d'évaluation en ligne – Offre de PG Solutions**

Sujet reporté.

#### 100-8 **Rémunération des employés municipaux**

M.B. 2012-02-06-021

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de modifier la rémunération de certains employés et ce, selon le tableau préparé et déposé par la directrice générale, tableau qui demeure un document non accessible au public. Ces taux sont en vigueur et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 100-9 **Adoption des dépenses incompressibles pour l'année 2012**

M.B. 2012-02-06-022

**Considérant** qu'il y a lieu d'autoriser les dépenses régulières, dites incompressibles, pour lesquelles les montants ont été approuvés au budget de l'année 2012 ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement desdites dépenses dans la mesure où des fonds sont disponibles en vertu du budget 2012 adopté par la municipalité de Bouchette ;

**Considérant** que la présente résolution ne constitue pas une délégation de pouvoirs d'autoriser les dépenses et de passer des contrats ;

**En conséquence**, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer tous les paiements relatifs aux dépenses ci-après mentionnées dans la mesure où des crédits sont disponibles en vertu du budget 2012 adopté par la municipalité de Bouchette, à savoir :

- Le versement de la rémunération des membres du conseil tel que prévu aux avis et règlements ;
- Le paiement des salaires des employés municipaux tel que prévu aux ententes de travail ou résolutions d'embauche ;
- Le paiement des salaires des pompiers volontaires ;

- Les remises des contributions de la municipalité, à titre d'employeur, imposées par la loi provinciale et fédérale ;
- Le paiement des contributions de la municipalité et des employés relativement aux assurances collectives et au régime de pension ;
- Le paiement de factures pour les services téléphoniques, d'électricité, d'huile à chauffage et de carburant ;
- Le paiement des frais d'immatriculation des véhicules moteurs appartenant à la municipalité ;
- Les paiements découlant d'un engagement contractuel approuvé préalablement par le conseil conformément à la Loi ;
- Les paiements qui doivent être effectués en vertu d'un contrat de location d'équipement dûment approuvé préalablement par résolution ou règlement du conseil ;
- Les paiements des frais de poste ;
- Le paiement des quotes-parts de la M.R.C. et des ententes intermunicipales;
- Les obligations créées par le service de la dette prévue au budget annuel (capital et intérêt) et autres frais bancaires.

La directrice générale et secrétaire-trésorière doit soumettre tous les comptes et la liste des comptes ainsi payés à la séance ordinaire subséquente et ce, pour adoption par le conseil de la municipalité.

L'adoption de la présente résolution abroge la résolution M.B. 2011-01-10-017 adoptée le 10 janvier 2011.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **100-10 Signataires des documents municipaux et effets bancaires**

M.B. 2012-02-06-023

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu que les signataires des documents municipaux et des effets bancaires soient les suivants : le maire Réjean Major et la directrice générale Claudia Lacroix. Il est de plus résolu qu'en l'absence du maire, le maire suppléant, Denis Lacroix, sera autorisé à signer et en l'absence de la directrice générale, la directrice générale adjointe, Raymonde Tremblay, sera autorisée à signer.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

#### **200-1 Rapport d'activités du service incendie**

#### **200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser**

#### **A- Règlement concernant la création du service de sécurité incendie**

Le conseiller au siège numéro 6, Denis Lacroix, annonce ce 6 février 2012, qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine séance en vue d'adopter un règlement concernant la création du service incendie de la municipalité de Bouchette. Un projet de règlement est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

---

Denis Lacroix  
Conseiller, siège #6

#### **B- Règlement pour l'implantation et l'installation des plaques d'identification de numéros civiques**

Le conseiller au siège numéro 1, André Patry, annonce ce 6 février 2012, qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine séance en vue d'adopter un règlement pour l'implantation et l'installation des plaques d'identification de numéros civiques sur le territoire de la municipalité de Bouchette. Un projet de règlement est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

---

André Patry  
Conseiller, siège #1

#### **C- Identification numérique des casernes incendie et des véhicules d'urgence**

M.B. 2012-02-06-024

**Considérant** la résolution 2011-R-AG412 adoptée par le conseil de la MRCVG lors de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2011;

**Considérant** que cette résolution recommande aux municipalités locales d'identifier leur caserne selon l'attribution fournie;

**Considérant** la résolution 2011-R-AG413 adoptée par le conseil de la MRCVG lors de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2011;

**Considérant** que cette résolution recommande aux municipalités locales d'identifier leurs véhicules d'urgence selon les attributions fournies;

**En conséquence**, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'acquisition des fournitures nécessaires afin de numérotter la caserne incendie de même que les véhicules d'urgence. La dépense reliée à ces numérotations sera imputée au poste « Pièces et accessoires » (02-220-00-640).

**Adoptée à l'unanimité**

#### **D- Formation pour la recherche des points d'origine, des causes probables et des circonstances d'un incendie**

M.B. 2012-02-06-025

**Considérant** la résolution M.B. 2012-01-09-007 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 9 janvier 2012;

**Considérant** que suite aux vérifications effectuées par le directeur du service incendie, ce dernier possède déjà cette certification suite à des cours déjà suivis;

**En conséquence**, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'abroger la résolution M.B. 2012-01-09-007.

**Adoptée à l'unanimité**

**200-3 Incendie 23-08-2010 – Entraide de la municipalité de Messines - Facture**

M.B. 2012-02-06-026

**Considérant** que le directeur du service incendie de la municipalité de Bouchette, lors d'un incendie sur le chemin de la Bergerie en août 2010, a demandé l'aide de la municipalité de Messines pour combattre cet incendie majeur;

**Considérant** la facture reçue de la municipalité de Messines pour les services rendus;

**Considérant** le mémo déposé par le directeur du service incendie expliquant la conformité de la facture déposée;

**En conséquence**, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'autoriser la directrice générale à émettre le paiement à la municipalité de Messines au montant de 3073.60\$. Cette dépense sera imputée au poste « Entraide municipale » (02-220-00-442), suite à un virement de crédits d'un montant de 3075\$ provenant du poste « Surplus accumulé » (55-991-10-000).

**Adoptée à l'unanimité**

**200-4 Incendie 20-12-2011 dans la municipalité de Messines – Erreur du Groupe CLR**

M.B. 2012-02-06-027

**Considérant** l'erreur commise par un représentant du service de répartition du Groupe CLR lors d'un appel effectué le 20 décembre 2011;

**Considérant** que le service de sécurité incendie de Bouchette n'aurait pas dû être appelé car le sinistre était dans la municipalité de Messines;

**Considérant** que cette erreur de communication a occasionné des frais à la municipalité de Bouchette car des membres de la brigade de pompiers volontaires de Bouchette se sont rendus sur les lieux du sinistre;

**En conséquence**, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier il est résolu de facturer le Groupe CLR pour les frais occasionnés par cette erreur de communication de son représentant. Cette facture représente le montant de la rémunération versée aux pompiers volontaires et comprend les charges sociales de même que le coût d'allocation pour l'utilisation des véhicules incendie.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 200-5 **Acquisition de vêtements – Pantalons, chemises et écussons**

M.B. 2012-02-06-028

**Considérant** la résolution M.B. 2011-06-06-148 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 juin 2011;

**Considérant** que les prix unitaires sont différents à présent;

**Considérant** que les achats consistent en 16 pantalons, 16 chemises et 50 écussons;

**Considérant** que le montant de cet achat est supérieur au montant inscrit dans la résolution adoptée en juin 2011;

**En conséquence**, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de modifier le montant de la dépense à 1750\$. Cette dépense sera imputée au poste « Vêtements chaussures » (02-220-00-650).

**Adoptée à l'unanimité**

#### 200-6 **Formation – Premiers soins avec RCR et planche dorsale**

M.B. 2012-02-06-029

**Considérant** que les cartes de compétence en premiers soins des pompiers volontaires sont échues;

**Considérant** l'offre reçue de « Premiers soins Haute-Gatineau » pour des cours de formation de premiers soins aux 3 ans avec RCR et planche dorsale;

**En conséquence**, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de retenir les services de « Premiers soins Haute-Gatineau » pour offrir une formation d'une durée de 16 heures, formation en premiers soins RCR et planche dorsale et ce, au coût de 175\$ + taxes par participant. La dépense reliée à cette formation sera imputée aux postes « Formation et perfectionnement » (02-220-00-454) et « Rémunération incendie » (02-220-00-141).

**Adoptée à l'unanimité**

#### 200-7 **Formation – Certification des résidences pour personnes âgées**

##### **Note au procès-verbal**

Considérant qu'il n'existe présentement aucune résidence pour personnes âgées sur notre territoire, les membres du conseil ne sont pas d'accord à défrayer les frais occasionnés par cette formation.

<b>300</b>	<b>TRANSPORT</b>
------------	------------------

**300-1 Rapport du directeur des travaux publics – Travaux exécutés en janvier 2012**

**300-2 Rapport du directeur des travaux publics - Travaux prévus en février 2012**

**300-3 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier – 45000\$ - Demande de versement**

M.B. 2012-02-06-030

**Considérant** la résolution M.B. 2011-02-07-032 adoptée lors de la séance du 7 février 2011, demandant une subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal et ce pour la montée du Lac-des-Trente-et-un-Milles;

**Considérant** la résolution M.B. 2011-05-03-111 corrigeant les chemins concernés par la demande de subvention;

**Considérant** la subvention maximale d'un montant de 45 000\$ consentie à la municipalité de Bouchette;

**Considérant** que les travaux ont été planifiés par le directeur des travaux publics, Stéphane Patry;

**Considérant** que les membres du conseil approuvent les dépenses pour les travaux exécutés sur ces chemins;

**Considérant** que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les différents chemins concernés dont la gestion incombe à la municipalité;

**Considérant** que le dossier de vérification relativement à cette subvention a été constitué par la directrice générale;

**En conséquence**, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale Claudia Lacroix, pour compléter la demande de versement de la subvention relative à l'amélioration du réseau routier dont les travaux ont été exécutés en régie par la municipalité qui a procédé en engageant différents entrepreneurs de Bouchette.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

**400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout**

**Note au procès-verbal**

La vitre qui avait été brisée à l'usine d'épuration est maintenant remplacée.

400-2 **Station de pompage et réseau d'aqueduc**

400-3 **Écocentre et site des lagunes**

400-4 **Matières résiduelles et matières recyclables**

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

500-1 **Croix-Rouge canadienne – Contribution annuelle**

Chèque à émettre.

500-2 **Clinique médicale Haute-Gatineau – Demande de contribution 2012**

M.B. 2012-02-06-031

**Considérant** la résolution M.B. 2011-01-10-011 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 10 janvier 2011;

**Considérant** que cette résolution mentionnait l'engagement de la municipalité à participer financièrement à la clinique médicale Haute-Gatineau et ce, pour une durée de 3 ans à raison de 1500\$ par année débutant en 2011;

**En conséquence**, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'autoriser la directrice générale à émettre le paiement de 1500\$ à la Clinique médicale Haute-Gatineau. Cette dépense sera imputée au poste « Clinique santé » (02-590-00-499).

**Adoptée à l'unanimité**

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

600-1 **CCU**

600-2 **Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de janvier 2012**

Aucun permis émis durant le mois de janvier 2012.

600-3 **Adoption du premier projet de règlement numéro 254, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 85 afin d'ajouter l'usage a6 « Érablière » à la zone V-103**

**Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège numéro 6, Denis Lacroix, procède à la lecture du projet de règlement.

M.B. 2012-02-06-032

## **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 254**

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 85 afin d'ajouter l'usage a6 « Érablière » aux usages permis dans la V-103**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Bouchette adoptait le 3 mai 1993 son règlement de zonage, règlement 85, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QU'** une municipalité locale, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, peut modifier son règlement de zonage conformément aux procédures citées aux articles 123 et suivants de cette même loi;

**ATTENDU QUE** comme mentionné au plan numéro 78430-1, annexé au règlement de zonage, les usages permis dans la zone V-103 sont :

#### **Habitation**

h1 Unifamiliale isolée

#### **Ressource**

f1 Forestier I

**ATTENDU QU'** une érablière était exploitée dans cette zone et ce, bien avant l'adoption du règlement de zonage en 1993;

**ATTENDU QUE** le type d'usage « érablière » a été omis dans cette zone lors de l'adoption du règlement de zonage le 3 mai 1993 pour une raison encore inconnue;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité recommandent l'ajout de l'usage « érablière » dans cette zone, corrigeant ainsi l'omission commise lors de l'élaboration du règlement de zonage ;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné par la conseillère Karo Poirier lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 janvier 2012 fin de modifier le règlement de zonage numéro 85 afin d'y ajouter l'usage a6 aux usages déjà permis dans la zone V-103;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'adopter le premier projet de règlement 254 modifiant le règlement 85 comme suit :

#### **Article 1 - Préambule**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

#### **Article 2 – Ajout d'usage**

L'usage a6 est ajouté aux usages permis dans la zone V-103.

#### **Article 3 – Définition de l'usage a6**

L'usage a6 est défini comme suit :

Sont de cet usage, les bâtiments, constructions et espaces reliés à l'exploitation d'une érablière commerciale avec transformation.

#### **Article 4 – Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Réjean Major  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claudia Lacroix  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**Adoptée à l'unanimité**

#### **600-4 Aménagements floraux 2012**

M.B. 2012-02-06-033

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de procéder à l'acquisition de 30 paniers suspendus auprès de l'entreprise « Pépinière Haute-Gatineau » au prix de 50\$ plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste « Aménagement et décoration » (02-702-90-699).

**Adoptée à l'unanimité**

#### **600-5 Congrès 2012 de la COMBEQ – 25 avril au 28 avril 2012 – Mont-Tremblant**

M.B. 2012-02-06-034

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'autoriser l'inspecteur municipal, M. Richard Carle, à participer au congrès 2012 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) qui se tiendra au Faimont Tremblant au Mont-Tremblant du 25 au 28 avril 2012 et d'émettre le paiement relatif au frais d'inscription au montant de 550.00\$ plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste « Formation et perfectionnement » (02-610-00-454) et les frais de déplacements seront imputés au poste « Frais de déplacements » (02-610-00-310).

**Adoptée à l'unanimité**

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

#### **800-1 Chambre de commerce et d'industrie de Maniwaki**

M.B. 2012-02-06-035

**Considérant** la situation géographique de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG);

**Considérant** que le commerce et le tourisme de la région dépendent beaucoup de la région de la Capitale nationale et de la ville de Gatineau;

**Considérant** que le lien routier entre ces villes et la MRCVG est d'une importance vitale pour la survie économique et le développement de notre région;

**Considérant** la résolution CA-2012-01-10-e adoptée par la Chambre de commerce et d'industrie de Maniwaki demandant aux ministères fédéral et provincial de compléter de manière urgente et prioritaire les travaux de parachèvement de l'Autoroute A-5;

**En conséquence**, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'appuyer les démarches de la chambre de commerce et d'industrie de Maniwaki dans ses démarches en vue de demander la continuité des travaux visant le parachèvement de l'autoroute A-5.

**Adoptée à l'unanimité**

**800-2 Facture déposée – Transport de bois**

**Note au procès-verbal**

Les membres du conseil ont pris connaissance d'une facture déposée par une compagnie de transport de bois en vue d'un remboursement de frais. Aucun dédommagement n'a été adopté pour cette facture.

**800-3 CSHBO – Établissement du Cœur-de-la-Gatineau – Bourse d'étude**

M.B. 2012-02-06-036

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par André Patry, il est résolu remettre une bourse d'étude au montant de 250\$ à un élève finissant du 5<sup>e</sup> secondaire de l'école secondaire de Gracefield. Le récipiendaire de cette bourse devra obligatoirement être un résident de Bouchette. Cette dépense sera imputée au poste « Dons » (02-702-90-499).

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal**

La conseillère Karo Poirier est mandatée pour aller remettre cette bourse lors du bal des finissants qui se tiendra le 22 juin 2012 au chalet de ski du Mont Ste-Marie.

**800-4 Publicité TVG – Guide touristique officiel de la MRC**

**Note au procès-verbal**

Même genre de publicité au même coût que l'année dernière.

**800-5 Demande de collaboration de « Gai écoute »**

M.B. 2012-02-06-037

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par André Patry, il est résolu de publier sur le site Web de la municipalité le lien de l'organisme « Gai écoute ».

**Adoptée à l'unanimité**

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

**900-1 Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides – Déjeuner du maire**

Le déjeuner se tiendra le dimanche 11 mars 2012.

**900-2 Placement carrière été 2012 (projet étudiant) – Demande de subvention**

M.B. 2012-02-06-038

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale Claudia Lacroix, pour compléter une demande de subvention salariale dans le cadre du programme « Placement Carrière Été 2012 » pour la période estivale 2012 et ce, pour deux (2) étudiants dans le domaine de l'hygiène du milieu.

**Adoptée à l'unanimité**

**900-3 Décès de madame Ida Gagnon Pelletier**

M.B. 2012-02-06-039

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu que la municipalité de Bouchette, au nom des membres du conseil et du personnel municipal, transmette ses plus sincères condoléances au conseiller municipal, Yvon Pelletier, de même qu'aux familles Gagnon et Pelletier. Madame Ida Gagnon Pelletier est décédée le 29 janvier 2012, elle était la mère du conseiller municipal Yvon Pelletier. La municipalité fera chanter une messe en sa mémoire. Cette dépense sera imputée au poste « Publicité et information » (02-130-00-340).

**Adoptée à l'unanimité**

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Indicateurs de garde-fou
- Neige transportée sur la voie publique
- Stationnement pour motoneigistes
- Rallye Perce-Neige
- Installation d'un 2<sup>e</sup> téléviseur

**Rallye Perce-Neige**

M.B. 2012-02-06-040

**Considérant** la résolution M.B. 2012-01-09-009 adoptée lors de la séance de conseil tenue le 9 janvier 2012;

**Considérant** que cette résolution autorise les participants de ce rallye à utiliser les voies de circulation municipales;

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de commentaires des gens suite à la tenue de cette activité le 4 février 2012;

**En conséquence**, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de demander aux organisateurs du prochain événement d'être plus vigilant et de remettre les endroits utilisés par les spectateurs dans le même état de propreté.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

M.B. 2012-02-06-041

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par André Patry, il est résolu de lever la présente séance à 20h35.

**Adoptée à l'unanimité**

\_\_\_\_\_  
Réjean Major  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claudia Lacroix, g.m.a.  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière